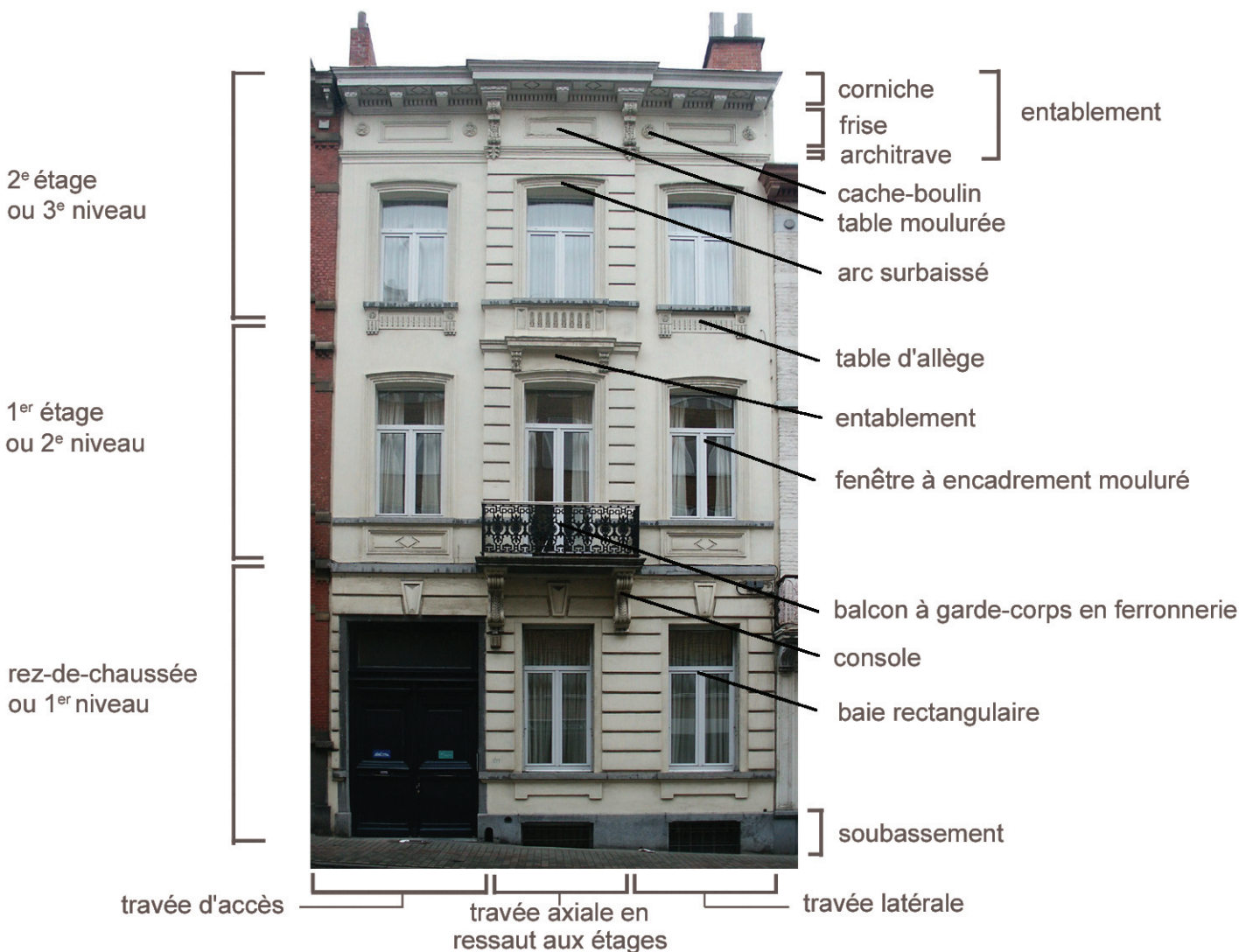


# Le style néoclassique

Le **style néoclassique** se caractérise par une longévité assez extraordinaire à Bruxelles. Le terme est général et recouvre des réalités variées. Dans l'inventaire, il désigne des types de constructions mitoyennes qui voient le jour de 1840 à 1914 environ. Le néoclassicisme domine l'architecture privée bruxelloise jusque vers 1890. Interprété tant pour les maisons bourgeoises que pour les habitations modestes, il jouit alors de la faveur de tous les publics. Il connaît ensuite une certaine perte de vitesse et se limite à des productions relativement ordinaires. Qu'elles soient fastueuses ou modestes, les maisons restent malgré tout extrêmement cohérentes, du fait de l'idéal d'uniformité, d'ordre et de symétrie qui caractérise ce style.



Rue de la Victoire 141,  
Saint-Gilles, 1878.

Obnubilé par la **symétrie**, le néoclassicisme va naturellement de pair avec une composition symétrique de l'élévation. L'**axe** de cette composition est généralement mis en évidence par un **traitement plus riche**, comportant **balcon**, **ressaut**, ou **fronton sur l'entablement**. On parlera d'ailleurs plutôt d'une inspiration néo-classique lorsque les caractéristiques de ce style se combinent avec la composition asymétrique, qui se répand avec le style éclectique, vers 1890 environ.

La façade est le plus souvent en **briques enduites et peintes**, renforcée de **Pierre bleue** pour les éléments structurels (soubassement, linteaux, cordons, balcon...). Des maisons cossues peuvent être parementées de **Pierre blanche de Gobertange**, également mêlée de pierre bleue. Dans l'un ou l'autre cas, le rez-de-chaussée est parfois entièrement en pierre bleue.

Les **baies** jouent essentiellement sur deux couvrements : le **linteau** et l'**arc surbaissé**. Un schéma extrêmement récurrent propose des **baies rectangulaires au rez-de-chaussée**, à **encadrement plat** en pierre bleue, et des **baies à arc surbaissé aux étages**, à **encadrement mouluré**, parfois frappé d'une **agrafe décorative**. Une **corniche** ou un **élément d'entablement** surmonte quelquefois, dans les beaux exemples, les fenêtres. La **baie** disposée **dans l'axe de l'étage** se différencie souvent par un **traitement plus élaboré**.

Des **bandeaux continus** saillants en pierre bleue prolongent presque systématiquement les appuis de fenêtre et l'assise des balcons, ou séparent les niveaux.

Les **bossages** sont le plus souvent continus en table. Ils rayonnent parfois au-dessus des baies et prennent majoritairement place **au rez-de-chaussée**, afin de conférer une assise visuelle à l'élévation. Ils accentuent volontiers l'axe en mettant en évidence la **travée centrale**.

Sous les baies, les **allèges** affectent la forme de **table affleurée** ou **fouillée**, ou celle d'un **U renversé**, frappées ou non de besants.

Disposées par deux sous l'éventuel **balcon**, les **consoles**, invariablement en pierre bleue, s'ornent de glyphes et parfois de gouttes à leurs extrémités. Le **garde-corps** des balcons est tantôt une **balustrade de pierre**, tantôt une **grille** en fer forgé ou en fonte, flanquée ou non de **dés de pierre**.

La **menuiserie** se divise presque exclusivement en formes rectangulaires. La porte compte souvent deux vantaux panneautés et un dormant à imposte vitrée. Les fenêtres, lorsqu'elles ont conservé leur aspect d'origine, comportent ordinairement **deux battants sous imposte**, la division des châssis affectant ainsi la forme d'un « T ». Dans les exemples soignés, des **denticules** ornent les traverses.

Couronnant la façade, l'**entablement** se compose dans la majorité des cas d'un **cordon d'architrave mouluré**, d'une **frise** alternant **tables** et **trous de boulin** parfois munis d'un **cache** (étoilé, en pointe de diamant ou en tête de lion) et d'une **corniche** en bois rythmée de **denticules** et de **mutules**. Dans les exemples les plus imposants, d'**opulentes consoles** ornementées prennent place sous la corniche.

© Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, 2008  
Direction des Monuments et des Sites,  
CCN - Rue du Progrès, 80  
1035 Bruxelles

